



PROCES VERBAL
N°30/CNCMP/2015
DU 29/07

L'an deux mille quinze et le mercredi vingt-neuf juillet à onze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Zeine, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du comité permanent
- Raifa Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

Etait absent :

- Brahim Hamed, membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen du rapport d'analyse des offres techniques relatives à la demande de propositions relative aux études de faisabilité technico-économiques, socio-environnementales et techniques détaillées avec production de DAO de travaux de construction d'un échangeur au niveau du carrefour Madrid, réf *lettre n°169/CPMP/SI* reçue le 16 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques.

2°-Examen du rapport d'analyse des offres financières relatives aux travaux de construction de la route Ouénatt-Zbeil-Djiguenni, réf *lettre n°174/CPMP/SI* reçue le 28 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

3°/-*Examen* de deux projets d'avenants aux marchés relatifs à la construction de marchés municipaux à Barkéol et Gérrou, portant changement de domiciliation bancaire et sans incidence financière, *réf lettre n°279/CPMP/Ssou*v reçue 27 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets d'avenants sans incidence financière.

4°/-*Réexamen* du projet d'avenant n°1 au marché relatif à la réhabilitation et l'extension des centres de secours de la protection civile d'Elmina, Téryarett et la caserne centrale de Nouakchott, *réf lettre n°262/CPMP/Ssou*v reçue le 28 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer avec SEBS pour un montant de 2.841.835 UM TTC.

5°/-*Examen* du projet d'avenant n°2 au marché relatif à la construction d'une usine de lait à Néma, portant prolongation du délai d'exécution sans incidence financière, *réf lettre n°278CPMP/Ssou*v reçue le 24 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant sans incidence financière.

6°/-*Examen* du projet d'avenant relatif à la réalisation de trente-quatre (34) forages de reconnaissance dont dix-huit (18) transformables en forages d'exploitation dans les wilaays de l'Assaba, Hodh, Tagant, Brakna et Guidimakha sans incidence financière, *réf lettre n°280/CPMP/Ssou*v reçue le 27 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant de réduisant le montant initial du marché de 24.574.522 UM TTC.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

7°/-*Examen* de la demande de manifestation d'intérêt relative à une étude d'un schéma de structure foncière dans la moyenne et haute vallée et l'actualisation de celui de Trarza (appui de la mise en œuvre du PADR/MA, *réf lettre n°421/CPMP/Sr* reçue 23 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de manifestation d'intérêt sous réserve de prendre en considération des observations en annexe et de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

8^o-*Examen* du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition d'un logiciel pour la direction générale des Domaines et du patrimoine de l'Etat, *réf lettre n°64/CMSEF* reçue le 27 juillet 2015.

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations suivants :

- Justificatifs du monopole des logiciels de cartographie par le fournisseur proposé ;
- Etude de prix insuffisante.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Zeine

Ciré Amadou

Raïfa Kassim

Représentant contrôle financier

Abderrahmane Abdoul